PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 07 AVR. 2017
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ADMINISTRATION LOCALE 3

vaulx en velin

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **30 mars 2017**

Compte rendu affiché le **06 avril 2017**

Date de convocation du Conseil municipal le **24 mars 2017**

Président : **Monsieur Pierre DUSSURGEY, Maire.**

Secrétaire élu : **Madame Muriel LECERF**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	36

Membres présents à la séance :

Pierre DUSSURGEY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Hélène GEOFFROY, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Sacha FORCA.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Matthieu FISCHER à Stéphane BERTIN, Marie-Emmanuelle SYRE à Christine BERTIN, Christine JACOB à Virginie COMTE, Mourad BEN DRISS à Kaoutar DAHOUM, Oscar ARAZ à Jean-Michel DIDION, Philippe MOINE à Charazede GAHROURI.

Membres absents excusés : **Bernard GENIN**

Membres absents : **Morad AGGOUN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Patrick MANDOLINO, Mustafa USTA, Batoul HACHANI**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI**

Objet :

17.03.0718
Renouvellement du simulateur astronomique - Autorisation de signature du marché

RAPPORT DE MADAME LECERF

Mesdames, Messieurs,

Le Planétarium de Vaulx-en-Velin est un équipement unique dans le paysage des établissements culturels régionaux. Il se définit comme un tiers lieu au service du public où se croisent les sciences, la culture, l'éducation et les arts. Sa salle immersive est le cœur d'activité de la structure et lui confère son identité d'équipement numérique d'excellence.

Le simulateur numérique en est la pièce centrale : il s'agit d'un dispositif technologique de pointe permettant de projeter des images et des vidéos en temps réel sur un dôme de 15 mètres de diamètre offrant ainsi au visiteur une expérience extraordinaire au profit de l'apprentissage des sciences ou de la découverte de nouvelles pratiques artistiques, industrielles ou techniques.

Ce simulateur dit "pleine voûte", rénové en 2005, se constitue d'unités informatiques combinées de production et de diffusion, et de multiples vidéoprojecteurs. Après plus de 10 ans de fonctionnement les différentes unités arrivent en fin de vie. Il convenait donc de procéder à leur remplacement.

Ce changement technologique permettra au Planétarium de mieux répondre à ses objectifs culturels et pédagogiques, et de les amplifier :
- en facilitant l'utilisation de l'interface informatique actuelle, la rendant ainsi plus accessible auprès d'acteurs plus nombreux et plus variés (architectes, urbanistes, développeurs, créateurs) ;
- d'améliorer les rendus sur le dôme en proposant une technologie supérieure aux standards actuels et dotée de la projection en 3 Dimensions.

Outre le changement et l'installation du nouveau simulateur ainsi que les travaux nécessaires à l'intégration du système dans la salle, les aménagements son et lumière de la salle, il est également prévu le remplacement des fauteuils et de la moquette ainsi que le nettoyage du dôme dans cette démarche de modernisation du Planétarium.

Le coût de ce projet global a été évalué à 1 175 000 € HT, soit 1 410 000 € TTC.

Par délibération du 04 février 2016, le Conseil Municipal décidait également du lancement de la procédure de dialogue compétitif (articles 36 et 67 du Code des marchés publics) en vue de désigner un prestataire pour le renouvellement du simulateur astronomique du Planétarium de Vaulx-en-Velin.

Le programme fonctionnel précisait les principales missions assignées au futur titulaire. Celles-ci correspondaient à une offre de base et deux prestations supplémentaires éventuelles.
La consultation a été lancée le 9 février 2016. Au terme de l'analyse des candidatures reçues, trois candidats ont été admis à dialoguer par arrêté municipal en date du 13 avril 2016 :

- SKYSKAN
- SKYPOINT
- RSA COSMOS

Le dialogue compétitif avec les candidats a débuté à partir du 14 avril 2016, date d'invitation des candidats retenus à participer à la phase de dialogue. Cette étape de la procédure a été organisée autour de 4 rencontres, dont 1 collective, 2 individuelles, et enfin une séance individuelle de démonstration de la solution présentée par chaque candidat. Chaque candidat a été reçu et entendu dans des conditions de temps et de lieux identiques par la Commission ad hoc, instituée par délibération du 4 février 2016.

Les candidats ont ainsi présenté des solutions techniques qui leur semblaient les plus appropriées pour répondre aux attentes exprimées dans le programme fonctionnel. En phase dialogue, ces solutions ont été discutées afin que chaque solution soit aboutie.

A la clôture du dialogue, les candidats auditionnés ont été invités à remettre leur offre finale sur la base de la ou des solutions qu'ils ont présentées et spécifiées, et de tous éléments discutés au cours du dialogue.

La date limite de remise des offres finales était fixée au lundi 3 octobre 2016.

La Commission ad hoc s'est à nouveau réunie le 16 février 2017 dernier pour procéder à l'analyse descriptive et à la vérification de la conformité des offres finales de chaque candidat du point de vue technique et économique afin d'éclairer les débats et le choix de la Commission d'appel d'offres. Cette analyse descriptive a porté sur les critères d'analyse suivants, établis dès l'engagement de la procédure de dialogue compétitif :

1/ Adéquation de la solution proposée aux besoins fonctionnels et techniques décrits dans le programme fonctionnel et capacité du candidat à justifier les choix techniques retenus en fonction des performances demandées (50 points). Les sous-critères d'appréciation étant :
- Sous-critère 1 : Qualité technique de la solution globale (22 points)
- Sous-critère 2 : Facilité d'utilisation de la solution par les utilisateurs (médiateurs, extérieurs, publics) (22 points)
- Sous-critère 3 : Intégration de la solution technique dans l'environnement existant (6 points)

2/ Coût global de la solution (35 points)
Le coût global de la solution correspond au coût d'acquisition de la solution et au coût de la garantie et maintenance pour les sept premières années d'exploitation de la solution.

3/ Qualité des services associés (10 points)
Les sous-critères d'appréciation étant :
- Sous-critère 1 : Etendue, modalités de mise en œuvre et durées respectives de la garantie et de la maintenance durant les sept premières années d'exploitation de la solution (7 points)
- Sous-critère 2 : Méthodologie, moyens humains et matériels dédiés à la formation du personnel du Planétarium (3 points)

4/ Modalités d'installation du système (5 points)
Les sous-critères d'appréciation étant :
- Sous-critère 1 : Méthodologie de mise en œuvre (3 points)
- Sous-critère 2 : Compatibilité du planning d'intervention avec le délai global du maître d'ouvrage (2 points)

Au terme de l'analyse des offres, la Commission d'Appel D'offres (CAO), réunie le 7 mars 2017, a classé les offres et le candidat suivant a donc été choisi par la CAO :

Entreprise classée première et choisie par la CAO	Montant de l'offre en € HT
SKYSKAN	896 512,50 €
TOTAL € TTC	1 075 815 €

L'offre de base couplée à la PSE n°1 relative à l'évolution du système de diffusion audio multicanaux en 7.1 retenue s'élève à 896 512,50 € HT soit 1 075 815 € TTC.

Aux termes de l'article 53 du Code des marchés publics, les offres sont classées par ordre décroissant. Si le candidat retenu ne peut justifier de la régularité de sa situation fiscale et sociale, le marché est attribué au candidat suivant. Ce classement est porté au procès-verbal de la commission d'appel d'offres. L'offre la mieux classée est retenue.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise choisie par la CAO, sous réserve qu'elles produisent les attestations fiscales et sociales nécessaires.

En conséquence, je vous propose :

➢ D'approuver le rapport présenté ;

➢ D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de fournitures et services avec l'entreprise choisie par la CAO, sous réserve qu'elle produise les attestations fiscales et sociales ;

➢ De donner votre approbation, et de dire que les crédits sont inscrits dans l'autorisation de programme relative à cette opération / au budget.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Nombre de suffrages exprimés : 36
Votes Pour : 36
Votes Contre :
Abstention :

➢ Approuve le rapport présenté ;

➢ Autorise Monsieur le Maire à signer le marché de fournitures et services avec l'entreprise choisie par la CAO, sous réserve qu'elle produise les attestations fiscales et sociales ;

➢ Donne votre approbation, et de dire que les crédits sont inscrits dans l'autorisation de programme relative à cette opération / au budget.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Monsieur le Maire,

Pierre DUSSURGEY

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)